

FO LE MAG

papier
recyclé

Janvier

DES SALARIÉS D'AIRBUS HELICOPTERS



L'année 2023 s'est lancée dans un contexte social dense qui annonce la couleur pour la suite.

Au niveau national, la réforme (injuste) des retraites entraîne une mobilisation massive dans les rues. Le rendez-vous du 31

Janvier sera une date importante au même titre que celle du 19 Janvier qui a été une réussite en terme de mobilisation !

Les sujets de «tension sociale» sont pourtant très nombreux avec la crise énergétique, l'inflation et l'impact de la guerre en Ukraine.

Au niveau d'Airbus Helicopters, les performances sont positives et c'est grâce à votre travail à tous et ce malgré une situation sociale inédite depuis 2020.

Encore plus en 2023 et pour les années à venir, FO continuera à se mobiliser pour le pouvoir d'achat, les conditions de travail et la charge de travail en France, notamment à Marignane, pour rester le 3ème site industriel français !

Au niveau du Groupe Airbus, les négociations RELOAD «In Globo» (temps de travail, congés, fin de carrière, etc...) sont arrivées à leur terme en ce début d'année avec une refonte du statut social pour que ce dernier soit harmonisé et simplifié dans toutes les entités françaises du groupe.

La mise en application dans les entités devra se faire en «bonne intelligence» afin que les accords ne soient pas détournés de l'esprit dans lequel ils ont été négociés.

En plus du déploiement Direction des classifications, d'autres thèmes seront en négociation dans le courant de l'année 2023 comme la responsabilité sociale et la santé, sécurité et conditions de travail (dont l'hybride working et le télétravail).

La fin d'année 2023 sera déterminante pour le dialogue social. En effet, de nouvelles élections professionnelles auront lieu à Marignane et à Paris Le Bourget mais aussi dans le Groupe AIRBUS dans son ensemble.

Depuis 50 ans, FO est la 1ère Organisation Syndicale chez Airbus Helicopters et aussi dans le groupe!

Nous arriverons à ces élections avec un bilan syndical et un bilan CSE que nous serons fiers de vous présenter le moment venu. En attendant, il suffit de regarder notre application MyFO quotidiennement pour voir le travail réalisé par toutes les équipes FO que ce soit sur le terrain, au CSE à travers les œuvres sociales et le CSSCT ou dans les autres instances comme le Comité Européen ou le CSE Central.

Même quand le monde était à l'arrêt en 2020, nous étions auprès de vous quotidiennement en prenant nos responsabilités. Un exemple parmi tant d'autres qui nous permet d'être là tous ensemble aujourd'hui !

En attendant, FO continuera à se battre, à revendiquer, à dialoguer et négocier pour défendre au mieux les intérêts de TOUS les salariés, du col bleu au col blanc, du non cadre au cadre !

Sylvain DOLZA

Sommaire

- Accord télétravail
- RELOAD
- Tous ensemble pour les retraites
- Flashez notre calendrier FO
- Women FO - Ski FO jeunes
- Bonne année



Une pierre soixante-deux coups !



Le télétravail a fait ses preuves pendant la période COVID, **FO** tient à le rappeler pour que personne ne l'oublie.

Alors, il est vrai que le télétravail peut comporter certains risques, tant physiques que psychiques. Isolement, mal-être, burn-out mais aussi problèmes musculosquelettiques car bien souvent les salariés travaillent toute une journée sur des équipements non appropriés, table, fauteuil etc...

A FO nous considérons que la Direction doit prendre en compte ces risques en collaboration avec les CSCTT.

N'oublions pas également travailler à la maison à un coût (chauffage, électricité, aménagement d'une pièce quand c'est possible etc..) La Direction doit y penser pour les futures négociations.

Il est également indéniable qu'une Direction qui accorde du télétravail renforce sa confiance auprès de ses collaborateurs.

Rien n'impose à l'employeur d'accepter une demande de télétravail mais toutefois, il a l'obligation de motiver son refus lorsque cette demande émane d'un salarié occupant un poste éligible au télétravail dans les conditions prévues par l'accord collectif.

Lorsqu'on recherche dans le hub « Télétravail », c'est clair et sans équivoque. « Le nouvel accord télétravail introduit davantage de flexibilité au sujet du télétravail occasionnel, la simplification des formalités administra-

tives, tout en reposant sur une relation de confiance entre le manager et le salarié. Il est également pensé pour développer l'attractivité de l'entreprise en répondant aux attentes de plus en plus nombreuses concernant ce mode d'organisation du travail. Cet accord acte également de l'intérêt de développer le télétravail médical pour faciliter le maintien et le retour à l'emploi de nos salariés. »

Il s'agit d'une définition encourageante et rassurante pour le salarié qui souhaite s'inscrire dans une démarche de télétravail régulier de 1 jour ou 2 jours maximum comme le précise l'accord applicable dans le groupe depuis le 1er janvier 2019.

Mais, aujourd'hui, on s'aperçoit que nos accords sont encore interprétés de manière à être appliqués au bon vouloir de la Direction.

Aujourd'hui, dans certains services, on souhaite appliquer uniquement 1 jour de télétravail à l'ensemble d'un service ou d'une Direction (Ex NHI), on ne veut plus qu'un collaborateur puisse bénéficier de 2 jours de Télétravail.

Cependant, quand nous lisons l'accord et la belle brochure que la direction a mis en ligne sur le HUB : le télétravail est une demande individuelle et un refus doit être motivé au cas par cas et pas décidé pour l'intégralité d'un service ou d'un département.

C'est comme si, demain, un médecin faisait un arrêt de travail pour l'ensemble d'un service !! REWARD ne l'accepterait pas.

Alors soyons sérieux et respectons nos accords ET OUI dans un accord collectif il y a inévitablement le mot «collectif» mais qui s'applique à titre individuel.

Le télétravail c'est: 1 jour ou 2 jours par semaine et un refus motivé au cas par cas.

FO demande à la Direction de rappeler les procédures à l'ensemble de ses managers RH. Dans le cas contraire, **FO** tient des permanences RELOAD et peut, par la même occasion, réexpliquer l'esprit de l'accord sur le télétravail.

FO rappelle à la Direction que dans RELOAD il y a le thème HYBRID working (télétravail) qui sera négocié prochainement alors autant partir sur de bonnes bases.

RELOAD...on y est !



Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition l'adresse spéciale pour RELOAD ou des experts répondent à toutes vos questions.

reload.avec.fo@gmail.com

Ce nouveau statut social, si il est appliqué, entraînera forcément des changements, mais **FO** pèse de tout son poids pour assurer un équilibre global.

Tracts



Après une négociation marathon, nous sommes entrés dans la dernière ligne droite et même si l'arrivée ne se fera qu'au 1er janvier 2024, nos négociateurs **FO** ont commencé depuis le 23 janvier à analyser les écritures des textes pour qu'ils soient conforme à l'esprit des négociations.

Tous ensemble pour défendre nos retraites.



La première mobilisation contre la réforme des retraites a eu lieu le jeudi 19 janvier 2023. Elle a rassemblé 145 000 manifestants sur Marseille.

Dès le jeudi soir, l'inter-syndicale s'est réunie afin de remobiliser salariés privés & public, étudiants, retraités...le **mardi 31 janvier 2021**.

Notre syndicat, appelle donc à se mobiliser en masse pour défendre nos retraites. Toutes les modalités ainsi que les horaires pour le transport sont disponibles directement sur notre application mobile

MyFO

Pensez à flasher notre calendrier 2023.

D'ébut janvier, vos délégués sont passés distribuer le calendrier 2023 dans différents formats.

Cette année sera particulière, car en novembre aura lieu nos élections professionnelles. Vos élus & mandats **FO** ont oeuvré depuis 2019 pour défendre vos droits et vous permettre de vous évader grâce au **CSE**.

À ce titre, vous trouverez sous chaque mois un qr code retraçant toutes nos actions durant ce mandat. Malgré trois années compliquées notamment à cause du CO-VID, vos élus ont su s'adapter à cette situation.

Tous les premiers de chaque mois je flashe



Les pré-inscriptions du WomenFO sont ouvertes !

Le WomenFO#23 aura lieu le 14 mars 2023 au complexe Sportif d'Airbus Helicopters.

Mesdames,
Réservez dès maintenant votre moment de bien-être et prenez du temps rien que pour vous ! c'est aussi l'occasion de développer notre réseau féminin...chuutttt

A partir de :

- 16H30 : de supers activités, des ateliers et des conseils, des démonstrations et des initiations...
- 19H : cocktail, restauration et soirée animée.

Événement dédié à toutes les femmes travaillant sur le site AIRBUS Hélicopters Marignane (internes, externes

ou retraitées).

Pré-inscription auprès de vos délégués de secteur FO ou via l'application MyFO.

Les places sont limitées et votre inscription sera définitive contre une participation de 15€ (par espèces ou par chèque à l'ordre du syndicat FO).



Retour sur une belle sortie de ski !

Le week-end du 13,14 & 15 janvier a eu lieu notre traditionnelle sortie ski FO jeunes aux ORRES.

Deux bus sont partis vendredi à 17h45 de notre entreprise pour rejoindre la station des ORRES.

Après un arrêt au Mc DO de Barratier, l'ensemble du groupe a pu prendre possession des lieux au centre UCPA.

Dès le samedi 9h, toute l'équipe était sur les pistes avec un beau soleil. Aujourd'hui, malgré quelques nuages, nos skieurs ont dévalé les pistes jusqu'à 15h30 pour les derniers:).

Un grand **MERCI** à l'ensemble des salariés présents.

Hommes, Femmes, Bleu, Blanc & Cadres TOUS, ont profité un max sur ce week-end FO.

Encore un moment de partage grâce au réseau FO....

Rendez-vous l'année prochaine pour le ski !



Bonne ANNÉE 2023

CONSEIL, SERVICE, NÉGOCIATION : L'EFFICACITÉ FO !

